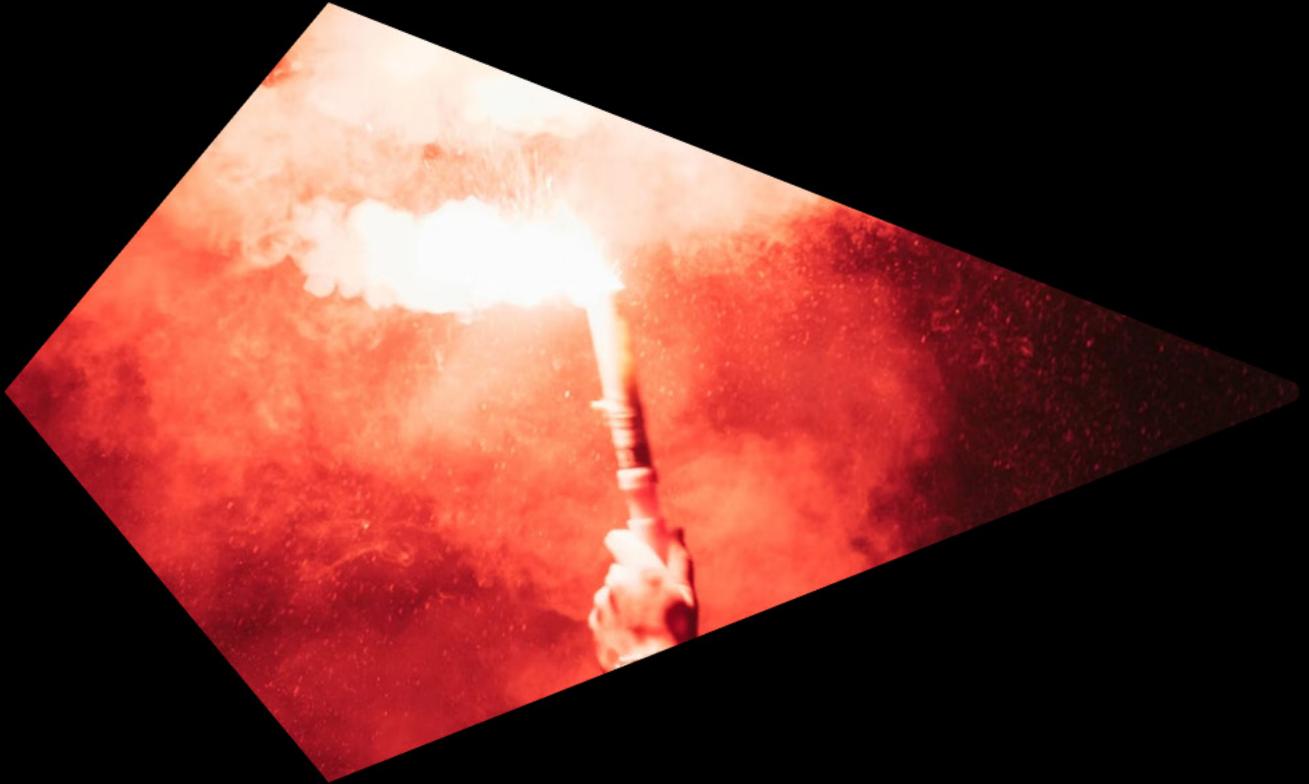


D!SCLOSE



**RAPPORT**  
**D'IMPACT**  
**2022**

# EDITO

---

En tant que média d'investigation et ONG dédiée au droit à l'information, Disclose s'est donné pour mission d'évaluer les répercussions de ses enquêtes. Reprises médiatiques, instructions judiciaires, changements dans la loi... Les **391 impacts** recensés en 2022 s'appuient sur une méthodologie inédite. Ils sont la preuve que le journalisme d'investigation peut contribuer au changement.

# De la **colère** et de l'**indignation**.

Voilà deux sentiments qui surgissent bien souvent à la lecture des enquêtes de Disclose. Ils sont généralement suivis d'une même question : à quoi bon si rien ne change ?

C'est justement parce que nous sommes convaincus que le journalisme indépendant peut mener à l'action que nous avons créé Disclose en 2018. Encore faut-il que les changements suscités par la centaine d'enquêtes que nous avons publiées depuis nos débuts soient connus de toutes et tous. C'est ce que nous nous efforçons de faire au travers d'articles mis en ligne sur notre site, mais aussi grâce à une publication annuelle : le rapport d'impact de Disclose. Pour cette quatrième édition, nous avons mis en place une méthodologie et un travail de recension des répercussions de nos enquêtes totalement inédits, dont vous trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Souvent, l'impact est immédiat. Nos révélations sur les liens d'intérêts cachés entre la ministre française de la transition énergétique et le groupe Perenco, le numéro du 2 du pétrole en France, en sont l'exemple le plus retentissant : moins d'une semaine après nos révélations, la première ministre signait un décret interdisant à Agnès Pannier-Runacher de s'occuper des dossiers liés à cette société franco-britannique.

L'impact de nos informations s'inscrit aussi dans le temps long. Comme le démontrent nos multiples révélations sur les ventes d'armes de la France à des pays autoritaires. Au fil du temps, elles ont en effet permis d'engager un débat public sur un sujet jusque-là réservé à une poignée de spécialistes ; elles ont contraint des responsables politiques à rendre des comptes ; elles ont conduit à des modifications de la loi au niveau européen.

A Disclose, notre force réside dans la collaboration. Avec d'autres médias, avec des ONG, avec des membres de la société civile. En tant que lecteurs et lectrices, vous avez aussi votre rôle à jouer. Comment ? En recommandant Disclose à vos proches et en partageant nos enquêtes pour leur donner plus d'écho, en faisant un don au seul média d'investigation indépendant en accès libre, en vous impliquant au sein d'associations engagées ou en interrogeant vos élus locaux et nationaux sur la base de nos révélations. Pour provoquer des changements durables dans la société, chaque geste compte. Ce nouveau rapport d'impact en témoigne.

Bonne lecture,

**Mathias Destal et Geoffrey Livolsi - cofondateurs**

## SOMMAIRE

— L'impact chez Disclose	p.5
— Chiffres clés	p.8
— Nos impacts en 2022	p.9
• Une ministre et un groupe pétrolier dans la tourmente	p.10
• La France a fourni l'armée russe jusqu'en 2021	p.14
• Pizzas Buitoni : les mensonges de Nestlé sur l'hygiène de ses usines	p.18
• En Biélorussie, les sous-traitants d'Ikea profitent du système répressif de la dictature	p.21
• General Electric a transféré 800 millions d'euros dans les paradis fiscaux	p.24
• La France complice des crimes de la dictature égyptienne	p.27
• Toxique : l'État français entre opération transparence et propagande	p.32
• La prévention contre les violences sexuelles devient obligatoire dans les formations aux métiers du sport	p.33
• L'État couvre Lactalis, en attendant la décision de la justice	p.34
• Disclose co-signe un rapport d'enquête sur la responsabilité des banques européennes dans la déforestation en Amazonie	p.35
— Disclose face à la pression de l'État	p.36
— Nos actions pour le droit à l'information en 2022	p.37
• Le guide du lanceur d'enquêtes	p.37
• La plateforme SecureDrop pour lancer l'alerte	p.38
— Nos finances	p.39
— Ce que nos lecteurs et lectrices disent de Disclose	p.42



---

## L'IMPACT CHEZ DISCLOSE

### Pourquoi nous mesurons l'impact de nos enquêtes

À quoi sert le journalisme d'investigation ? Question simple, réponse vertigineuse. Car, lorsqu'un média publie une enquête sur une entreprise, un·e élu·e ou un·e dirigeant·e, ses effets sur la société sont imprévisibles. Parfois, l'impact est immédiat : démission, manifestation, action en justice... D'autres fois, bien plus tardif. Voire totalement absent : une situation illégale ou immorale est dévoilée et, pourtant, tout continue comme avant.

En 2023, les médias français qui interrogent et documentent l'utilité de leur travail pour la société se comptent sur les doigts de la main. Pour évaluer l'intérêt d'un média, la seule mesure qui vaille dans de nombreuses rédactions est encore celle de l'audience, le nombre de « visiteurs uniques » d'une page web ou de téléspectateur·ices d'une émission... et le prix de vente de ses espaces publicitaires. Libéré de toute pression — ni publicité, ni

mesure d'audience, ni actionnaire —, Disclose a pu jouer, cette année encore, une autre partition.

La réflexion sur notre impact n'est pas qu'un banal exercice philosophique. C'est un engagement que nous avons pris dès notre création, fin 2018, en affirmant qu'il ne suffit pas de révéler des méfaits ; encore faut-il s'assurer que cette révélation mène à des changements concrets.

À l'heure où de plus en plus de Français-es se détournent des informations, épuisé-es par les mauvaises nouvelles, les éléments de langage de nos dirigeant-es et la confusion entre journalisme et divertissement, évaluer l'empreinte d'un média n'est pas seulement un enjeu démocratique, mais le moyen de faire renaître un espoir : le journalisme d'investigation peut contribuer à améliorer notre monde.

### Comment nous évaluons l'impact de notre travail

Pour la première fois en 2022, Disclose a entrepris un travail de recension systématique des répercussions de ses enquêtes. Loin de nous concentrer sur les échos les plus évidents,



comme la reprise d'un article par un grand média national, nous sommes allés chercher les occurrences de nos révélations sur des sources aussi variées que des rapports parlementaires, des messages sur les réseaux sociaux ou les communiqués de presse d'entreprises ou d'institutions mises en cause.

Afin de donner du sens à toutes ces répercussions — près de 400 ! —, nous les avons classées en quatre catégories (judiciaire, institutionnel, médiatique et public). Ainsi, lorsque des sénateur·ices citent une enquête de Disclose pour appuyer une proposition de loi sur le contrôle des exportations d'armements, nous avons compté un impact « institutionnel ». Quand plusieurs ONG et un média brésilien s'allient à Disclose pour publier un rapport sur la responsabilité des banques françaises dans la déforestation de l'Amazonie, nous avons recensé un impact « médiatique ». Lorsque, à la suite de nos révélations sur les 800 millions d'euros transférés par General Electric France dans les paradis fiscaux, l'intersyndicale du groupe dépose plainte pour fraude fiscale, nous avons relevé un impact « judiciaire ». Et ainsi de suite.

Même si elle peut sembler exhaustive, l'évaluation des répercussions de nos enquêtes est forcément partielle. Certains impacts, peu médiatisés, ont échappé à notre vigilance. D'autres, plus ténus, se sont matérialisés dans des conversations entre dirigeant·es ou entre élu·es auxquelles nous n'avons pas eu accès. Et puis il y a les autres, impossibles à mesurer, quoique bien réels : toutes ces fois où Disclose vous a appris des choses que vous ne saviez pas, vous a éclairé dans vos choix ou s'est invité dans une discussion à table avec vos proches.

---

# CHIFFRES CLÉS

DISCLOSE EN 2022

**24**

enquêtes  
publiées

**16**

enquêtes publiées  
en partenariat avec  
des médias français  
et étrangers

**47 065**

inscrit-es  
à la newsletter  
de Disclose

**119 128**

abonné-es sur  
les réseaux sociaux

## NOTRE IMPACT

**391** impacts répertoriés en 2022, dont :

**330**

reprises médiatiques (mention de  
nos enquêtes par un média, une  
ONG, un syndicat, un think tank  
ou une personnalité)

**49**

répercussions institutionnelles  
(gouvernement, Assemblée nationale et  
Sénat, Parlement européen, entreprises)

**9**

impacts judiciaires (assignation  
en justice, instruction judiciaire,  
décision de justice)

**3**

3 actions collectives ou individuelles  
(plus de 1 300 répondant-es aux trois  
questionnaires envoyés à nos lecteurs et  
lectrices en 2022)

**NOS  
IMPACTS  
EN 2022**

---

**LES RÉPERCUSSIONS  
DES ENQUÊTES  
DE DISCLOSE  
EN 2022**

# PERENCO FILES

## UNE MINISTRE ET UN GROUPE PÉTROLIER DANS LA TOURMENTE



**192 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 1 IMPACT JUDICIAIRE, 10 RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES, 3 RÉACTIONS DU PUBLIC ET 178 ÉCHOS MÉDIATIQUES.**

#### **PARTENAIRES**

Investigate Europe, Environmental Investigative Forum

#### **BOURSES**

IJ4EU Investigation Support Scheme, Environnemental Investigative Forum

**Deuxième groupe pétrolier français derrière TotalEnergies**, Perenco était inconnu du grand public. Jusqu'en novembre 2022 : l'enquête de Disclose, en partenariat avec Investigate Europe, braque les projecteurs sur une firme accusée de violations des droits humains et de crimes environnementaux à travers le monde. Adeptes des paradis fiscaux, la multinationale est aussi liée à la famille de la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

C'est l'enquête la plus relayée de Disclose en 2022 : en novembre dernier, [nous révélions l'existence de la société Arjunem, détenue par les enfants de la ministre Agnès Pannier-Runacher et par son père](#), Jean-Michel Runacher, ancien haut dirigeant de la pétrolière Perenco. Cette entreprise familiale, dont les fonds sont domiciliés dans des paradis fiscaux, la ministre de la transition énergétique n'a jamais jugé bon de la déclarer à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), malgré les risques avérés de conflits d'intérêt.

« NOUS SOMMES FACE À UNE ÉLITE POLITIQUE QUI DISSIMULE DES LIENS D'INTÉRÊTS FINANCIERS, EN TOTALE CONTRADICTION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES QU'ELLE PRÉTEND DÉFENDRE. »

— **Elise Van Beneden**, présidente de l'association Anticor

Les liens familiaux d'Agnès Pannier-Runacher avec Perenco sont d'autant plus problématiques que le groupe pétrolier est associé à des scandales environnementaux et humains dans les pays où il est implanté. Comme en République démocratique du Congo, [où notre enquête révèle 167 affaires de pollution aux hydrocarbures](#) des eaux, des sols et de l'air dans le parc marin des mangroves. Au mépris de la santé des populations locales,

touchées par des taux anormalement élevés de maladies respiratoires et de contaminations au benzène.

Derrière Perenco, une discrète mais richissime famille française : les Perrodo, classés au 15e rang des milliardaires français. Immobilier de luxe, vignobles, alimentation halal et même un média en ligne branché... Les investissements du clan Perrodo sont pour le moins éclectiques. Et, comme nous l'avons découvert, les bénéficiaires de leurs activités échappent en partie à l'impôt, grâce à des montages fiscaux faisant intervenir des sociétés aux Bahamas, à Guernesay et au Luxembourg.

---

## IMPACT

### – NOVEMBRE 2022

#### **Après la polémique, la ministre écartée des dossiers liés à Perenco**

Notre enquête sur la ministre Agnès Pannier-Runacher a déclenché une déferlante médiatique. AFP, Reuters, RTL, Le Monde... En quelques heures, une centaine de médias ont affiché nos révélations à la une. Des responsables politiques de tous bords se sont insurgé-es contre un « *triple scandale démocratique, écologique et financier* », « *une affaire politiquement dévastatrice* » et plusieurs ont appelé à la démission de la ministre. L'après-midi même de la publication de notre enquête, le 8 novembre 2022, des député-es ont interpellé le gouvernement lors d'une séance houleuse à l'Assemblée nationale. Agnès Pannier-Runacher s'est défendue en qualifiant les révélations de Disclose de « *fausses et calomnieuses* », tandis que la Première ministre, Élisabeth Borne, s'est limitée à dire que son « *rôle n'est pas de commenter des articles de presse* ».

Pourtant, la cheffe du gouvernement a pris ses responsabilités quelques jours plus tard, en décrétant le déport de la ministre de la transition énergétique de tous les dossiers liés au groupe Perenco. Le 15 novembre, une semaine tout juste après la publication de notre enquête, la HATVP a reconnu que le décret de déport pris par la Première ministre permettait « *de prévenir les risques de conflits d'intérêts* » vis-à-vis de Perenco. Dit autrement, ce risque était caractérisé avant nos révélations.

### – NOVEMBRE 2022

#### **Les leçons de l'affaire Pannier-Runacher**

Pour tirer les leçons de cette polémique, Disclose a interrogé des spécialistes de l'éthique publique au sein de plusieurs ONG. D'après Kevin Gernier, chargé de plaidoyer à

Transparency International France, « *cette affaire est le signe qu'il nous faut un déontologue de gouvernement* », dont le rôle serait de conseiller les ministres sur leurs liens d'intérêt familiaux et les moyens de les prévenir. La directrice générale d'Anticor, Béatrice Guillemont, estime de son côté que « *le périmètre de [contrôle de] la HATVP devrait être étendu au domaine familial* ». Jean-François Kerléo, vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique, propose quant à lui de « *toucher au portefeuille [des ministres] en cas de défaut de déclaration* » d'intérêts, comme c'est le cas au Canada, par exemple.

« **DÉSORMAIS, LES DÉCISIONS [DE LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE] EN MATIÈRE D'ÉNERGIES FOSSILES ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES VONT ÊTRE PARTICULIÈREMENT SCRUTÉES PAR LES ASSOCIATIONS ET LES MÉDIAS** ».

— **Jean-François Kerléo**, vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique et professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

L'impact de notre enquête sur Perenco ne s'arrête pas là. Dans un questionnaire envoyé fin novembre 2022, plus de 500 lecteurs et lectrices de Disclose ont indiqué que nos révélations sur le groupe pétrolier leur « *donn[ai]ent envie de passer à l'action* ». Une de nos lectrices expliquait ainsi que cette affaire l'incitait à « *faire de la pédagogie auprès des jeunes, en sensibilisant aux problèmes de corruption* ». Un autre, étudiant, écrivait que cette enquête lui donnait envie de « *travailler pour l'État pour espérer changer les choses de l'intérieur* ».

## — NOVEMBRE 2022

### **Une action en justice inédite pour contraindre Perenco à dépolluer l'environnement**

Enfin, à l'appui de notre enquête sur les ravages de Perenco en République démocratique du Congo (RDC), les ONG Sherpa et Les Amis de la Terre ont assigné la société en justice pour « préjudices écologiques » en novembre 2022. Une procédure inédite qui vise à faire reconnaître la responsabilité du groupe pétrolier et à le contraindre à réparer ses dégâts sur l'environnement en RDC.

« **NOUS ESPÉRONS QUE CETTE ACTION EN JUSTICE OBLIGERA LE GROUPE À RÉPARER LE DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE DÉJÀ CAUSÉ EN RDC** ».

— **Juliette Renaud**, responsable de campagne sur la régulation des multinationales aux Amis de la Terre

# GUERRE EN UKRAINE

## LA FRANCE A FOURNI L'ARMÉE RUSSE JUSQU'EN 2021



**40 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 10 RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES ET 30 ÉCHOS MÉDIATIQUES**

---

**PARTENAIRES**

**Mediapart**

**En mars 2022, seulement trois semaines après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, Disclose révèle que la France a livré des équipements militaires de pointe à l'armée de Vladimir Poutine jusqu'en 2020. Et ce, en dépit d'un embargo de l'Union européenne.**

Alors que l'escalade militaire entre la Russie et l'Ukraine faisait craindre le pire à la suite de l'invasion russe de la Crimée en 2014, l'État français a continué à équiper les militaires russes jusqu'en 2021, comme nous le révélions quelques mois après l'invasion de l'Ukraine.

Selon notre enquête, basée sur des informations classées « secret-défense », ces exportations ont concerné notamment des caméras thermiques installées sur plus de 1 000 tanks de l'armée russe, ainsi que des systèmes de navigation et des détecteurs infrarouges pour ses avions de chasse et ses hélicoptères de combat. Principaux bénéficiaires de ces marchés sensibles : les sociétés Thales et Safran, dont l'État français est le premier actionnaire.

---

## **IMPACT**

**– MARS 2022**

### **Opération déminage du ministère des armées**

Questions au gouvernement, communiqués de presse d'ONG, déferlante médiatique... Très vite, le ministère des armées s'est trouvé sommé de réagir à nos révélations. Embarrassé, son porte-parole a reconnu des « *exportations d'armes depuis 2014 au titre de la clause dite "du grand-père" : un contrat conclu avant l'annexion de la Crimée peut aller à son terme, et les livraisons d'équipements achetés avant juillet 2014 peuvent être poursuivies* ».

Une niche juridique dans laquelle la France s'est engouffrée au risque de devenir complice de crimes de guerre en Ukraine. Une caméra de l'industriel Thales a ainsi été retrouvée sur un blindé russe capturé dans la ville martyr de Boutcha, au nord de Kiev, comme nous le racontions dans un second article sur le sujet, en avril 2022.

### – MARS 2022

#### **Le président de la République réagit à nos révélations**

Dans une conférence de presse au lendemain de la publication de notre enquête, Emmanuel Macron [a été interrogé](#) sur les envois d'armes françaises à la Russie après 2014. « *La France s'est conformée en 2014 exactement à ce qu'il convenait, c'est-à-dire au droit international* », a éludé le chef de l'État, en assurant que la « *France n'a jamais caché* » ces livraisons et qu'elles ont porté « *sur des équipements tout à fait connus* ». Une affirmation mensongère puisque l'opacité sur le type de matériel livré est totale : seul le montant des contrats figure dans le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement françaises. Depuis 2015, les ventes à l'armée de Vladimir Poutine ont rapporté 152 millions d'euros aux industriels français.

### – AVRIL 2022

#### **L'Union européenne interdit le prolongement des ventes d'armes de la France à la Russie**

[Interpellé par des eurodéputé-es](#) à la suite de nos révélations, le Conseil de l'Union européenne, qui réunit les ministres des 27 gouvernements des pays membres, a [décidé](#), le 8 avril 2022, d'étendre l'embargo sur l'export des armes à la Russie à tous les contrats passés avant 2014. Exit la « clause du grand-père ». Une mesure salubre, mais trop tardive pour empêcher le renforcement des capacités militaires du régime de Vladimir Poutine.

### – SEPTEMBRE 2022

#### **Une proposition de loi sur le contrôle du commerce des armes présentée au Sénat**

« *Il s'agit de refuser de considérer l'industrie de l'armement comme un simple pan de la stratégie commerciale de la France* ». Ainsi débute [la proposition de loi visant à renforcer le contrôle sur le commerce des armes](#) déposée par 15 sénateur·ices communistes le 9 septembre 2022.

Dans l'exposé de leur texte, les parlementaires s'appuient sur les enquêtes de Disclose sur les ventes d'armes à la Russie jusqu'en 2021. « *Une caméra thermique fabriquée par Thales aurait été retrouvée sur un blindé russe près de la ville de Boutcha, où des opérations de l'armée russe sont visées par des accusations de crimes de guerre* », écrivent notamment les élu·es,



dénonçant une « *une véritable explosion des exportations [d'armes] françaises sur toute la période 2012-2021, avec pas moins de 59% d'augmentation* ».

Pour renforcer le contrôle démocratique des ventes d'armes par la France, les sénateur-ices communistes souhaitent donner au Parlement les moyens de bloquer certaines exportations et améliorer la transparence du gouvernement sur les ventes de matériels militaires à des États étrangers. Leur proposition de loi est en attente d'examen en première lecture au Sénat.

# SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## PIZZAS BUITONI : LES MENSONGES DE NESTLÉ SUR L'HYGIÈNE DE SES USINES



**15 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 1 IMPACT JUDICIAIRE ET 14 ÉCHOS MÉDIATIQUES**

**En février 2022, 56 personnes ayant mangé des pizzas surgelées Buitoni sont contaminées à la bactérie E. coli. Deux enfants succombent. Quatre mois plus tard, Disclose révèle que l'usine qui les a fabriquées avait été mise en cause à plusieurs reprises pour de graves problèmes d'hygiène. Contrairement aux affirmations de son propriétaire, Nestlé.**

« L'état d'hygiène de l'usine était déplorable ». Ainsi résume auprès de Disclose un agent de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui a inspecté le site de Buitoni à Caudry, dans le Nord, en mars 2021. « Moisissures », « rouille », « mites alimentaires »... Malgré les graves manquements constatés en 2012, en 2014, puis de nouveau en 2020 et en 2022, la direction de l'usine affirme n'avoir commis aucun écart.

La révélation par Disclose de plusieurs rapports d'inspection accablants a mis fin à la communication trompeuse du groupe Nestlé, propriétaire de la marque Buitoni. La contamination de ses pizzas à la bactérie E. coli, qui provient des matières fécales animales et humaines, aura coûté la vie à deux enfants de 2 et 8 ans. Elles auront intoxiqué 56 personnes au total, dont une majorité de mineurs.

---

## **IMPACT**

### **– JUIN 2022**

#### **Une lettre de soutien de l'ONG Foodwatch recueille 16 000 signatures**

Le 15 juin 2022, l'association Foodwatch confronte nos révélations à la communication de Nestlé. En plein scandale de l'intoxication à la bactérie E. coli., le directeur industriel du groupe, Jérôme Jâton, affirmait n'avoir « jamais » reçu d'alerte sur l'usine de Caudry. « Nestlé a menti » tranche Foodwatch, qui a déposé plainte contre le géant de l'agroalimentaire avec les familles de victimes. L'association y a joint une lettre de soutien à destination de la procureure de la République de Paris. À ce jour, 16 000 personnes l'ont déjà signée.



## – JUILLET 2022

### **Nestlé France annonce un fonds de soutien aux victimes**

En juillet 2022, un mois après nos révélations, le patron de Nestlé France est enfin sorti du silence. [Dans un entretien](#) au *Figaro*, Christophe Cornu a présenté ses « excuses » aux familles des enfants contaminés et annoncé la création d'un « fonds de soutien aux victimes ». Ce programme [sera finalement élargi](#) à toutes les familles des patients atteints d'un syndrome hémolytique et urémique (SHU) — qui apparaît à la suite d'une infection à la bactérie E. coli — entre le 1er janvier et le 31 août 2022.

## – SEPTEMBRE 2022

### **Les familles de victimes réclament 250 millions d'euros à Nestlé**

Le 18 septembre dernier, l'avocat Pierre Debuison a réclaté 250 millions d'euros au groupe Nestlé au nom des 55 victimes et 48 familles qu'il représente dans l'affaire des pizzas Buitoni contaminées. Cette action au civil pour « *faute lourde* » s'ajoute à l'information judiciaire pour « *homicide involontaire* » et « *blessures involontaires* » qui vise le groupe. La demande d'indemnisation doit être examinée le 9 mai 2023 par la justice.

# DROITS HUMAINS

EN BIÉLORUSSIE, LES SOUS-TRAITANTS  
D'IKEA PROFITENT DU SYSTÈME  
RÉPRESSIF DE LA DICTATURE



**17 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 3 RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES ET 13 ÉCHOS MÉDIATIQUES**

---

### **PARTENAIRES**

**Die Tageszeitung (Allemagne), Le Soir (Belgique), Nacha Niva (Biélorussie)**

**L'enquête de Disclose publiée en novembre 2022 dévoile que plusieurs fournisseurs d'Ikea ont eu recours au travail forcé dans les prisons et les colonies pénales biélorusses. Des camps de travail où sont détenus plus de 1 000 opposants au régime d'Alexandre Loukachenko, et dans lesquelles se pratiquent la torture et les privations.**

La Biélorussie ne sert pas uniquement de base arrière à Vladimir Poutine pour bombarder l'Ukraine. Elle emprisonne aussi des opposants politiques forcés de travailler pour des sous-traitants d'Ikea. Grâce à des dizaines de témoignages et l'analyse de centaines de documents comptables, notre enquête dévoile que cinq prisons biélorusses ont travaillé pour des fournisseurs du géant suédois de l'ameublement.

La bibliothèque *Baggebo*, la commode *Kullen*, le lit *Brimnes*... Ces produits vendus dans des magasins Ikea en France et en Allemagne sont tous fabriqués en Biélorussie. Mais dans quelles conditions ? L'intégrité de la chaîne de production du groupe est sérieusement mise en cause par l'enquête de Disclose et par les alertes de plusieurs syndicats, dès 2021. « *L'utilisation du travail forcé des prisonniers politiques n'est rien d'autre qu'un soutien à la dictature* », dénonce Tsikhan Kliukach, ancien détenu dans une colonie pénitentiaire biélorusse, aujourd'hui réfugié à l'étranger.

---

## **IMPACT**

**– NOVEMBRE 2022**

### **Ikea annonce une inspection de sa chaîne d'approvisionnement**

Devant les nombreuses reprises de notre enquête dans les médias nationaux et internationaux (Le Monde, Politico, Radio France, CNN...), le groupe Ikea [a annoncé](#), le 21

novembre 2022, l'ouverture d' une enquête interne sur les « *allégations de recours au travail forcé* » par ses anciens sous-traitants en Biélorussie.

## – NOVEMBRE 2022

### La Commission européenne interpellée sur les révélations de Disclose

« *Ikea n'a-t-il pas trompé les consommateurs en continuant à travailler avec des sous-traitants biélorusses pendant des années, tout en affirmant son opposition au recours au travail forcé ?* »

À cette [question adressée par un eurodéputé polonais](#) quelques jours après nos révélations, le Commissaire européen au commerce, Valdis Dombrovskis, a renvoyé la balle aux autorités et aux juridictions nationales, chargées de veiller « *au cas par cas* » à l'application de la législation européenne. Une législation qui pourrait néanmoins se voir renforcée : [un nouveau règlement européen](#) doit être approuvé en 2023 pour accroître les contrôles sur les entreprises importatrices de bois dans l'Union européenne, notamment en matière d'atteintes aux droits humains.



# ÉVASION FISCALE

**GENERAL ELECTRIC A TRANSFÉRÉ 800 MILLIONS D'EUROS DANS LES PARADIS FISCAUX**



**23 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 3 RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES, 2 IMPACTS JUDICIAIRES ET 18 ÉCHOS MÉDIATIQUES**

---

**PARTENAIRES :**

**Mediapart**

**En mai 2022, Disclose révèle un vaste système d'évasion fiscale mis en place par la multinationale américaine depuis son rachat de la branche énergie d'Alstom, en 2015. Jusqu'à 300 millions d'euros auraient échappé au fisc français.**

Notre enquête, qui s'appuie sur des rapports d'audits indépendants et plusieurs documents comptables internes au groupe, dévoile un montage financier opaque entre l'antenne française de General Electric et des filiales domiciliées en Suisse et dans l'État américain du Delaware. Objectif du géant mondial de l'énergie : échapper à l'impôt en France, en dissimulant les bénéfices tirés de son activité à Belfort, en Bourgogne-Franche-Comté.

D'après nos estimations, plus de 800 millions d'euros ont disparu des caisses de General Electric Energy Products France entre 2015 et 2020. Le manque à gagner pour les comptes publics est colossal : de 150 à 300 millions d'euros. Quant aux salarié-es de l'usine de Belfort, ils et elles ont été privé-es de plusieurs milliers d'euros chacun-e, au titre de leur participation aux bénéfices de l'entreprise.

---

## **IMPACT**

**– MAI 2022**

**L'intersyndicale de GE à Belfort dépose plainte pour blanchiment de fraude fiscale**

Le jour de la publication de notre enquête, les syndicats CFE-CGC et SUD ainsi que des représentants du Comité social et économique de General Electric Belfort annoncent porter plainte pour « *blanchiment de fraude fiscale, abus de confiance, faux et usage de faux et recel aggravé en bande organisée* ». « *C'est un moment exceptionnel [car les ] plaintes contre*

*les multinationales sont rares* », a commenté leur avocate, l'ancienne magistrate Eva Joly. Soutenant l'action des salarié-es de l'énergéticien, la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, a déclaré de son côté : « *J'espère que le dépôt de plainte permettra de faire toute la transparence sur cette affaire* ».

## – MAI 2022

### **Des parlementaires dénoncent le laisser-faire du gouvernement**

Deux jours après la publication, les récriminations vis-à-vis du gouvernement fusent de toute part. « *Ce gouvernement a un vrai problème avec la gestion de la fraude fiscale* », a dénoncé Nathalie Goulet, sénatrice UDI, tout en réclamant l'ouverture d'une nouvelle commission d'enquête sénatoriale sur la fraude fiscale. « *Un épisode supplémentaire de la tragédie de General Electric à Belfort. Ça commence à faire beaucoup* », a regretté le sénateur LR Cédric Perrin. S'appuyant sur les révélations de Disclose, le sénateur PCF Éric Bocquet a quant à lui interpellé le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, par écrit : « *Quels contrôles ont été effectués par l'administration fiscale sur ce dossier ? Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour mettre fin à ce scandale d'évasion fiscale ? Allez-vous demander des comptes et des explications à cette multinationale ?* ». Pour toute réponse, Bercy a indiqué n'avoir jamais « *validé le montage* » d'optimisation fiscale de General Electric, tout en se retranchant derrière le secret fiscal pour ne pas en dire plus.

## – DÉCEMBRE 2022

### **Perquisitions chez General Electric à Belfort**

Le 15 décembre dernier, la police judiciaire a procédé à des perquisitions sur le site de General Electric à Belfort, dans le cadre d'une enquête préliminaire pour blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée. La plainte déposée en mai 2022 par les syndicats et le CSE de l'entreprise a été jointe à cette enquête menée par le Parquet national financier.

# LES MÉMOS DE LA TERREUR

## LA FRANCE COMPLICE DES CRIMES DE LA DICTATURE ÉGYPTIENNE



**21 RÉPERCUSSIONS RECENSÉES EN 2022, DONT 3 IMPACTS JUDICIAIRES,  
7 RÉPERCUSSIONS INSTITUTIONNELLES ET 11 ÉCHOS MÉDIATIQUES**

---

## **PARTENAIRES**

**Complément d'enquête / France 2, Télérama**

**Publiée en novembre 2021**, notre enquête sur « Les mémos de la terreur » s'appuie sur plusieurs centaines de documents « confidentiel-défense » qui révèlent la responsabilité de la France dans les crimes de la dictature d'Abdel Fattah Al-Sissi, en Égypte.

Cette fuite inédite démontre comment une opération militaire secrète, baptisée Sirli, a été détournée par l'État égyptien au profit d'une campagne d'exécutions arbitraires. Des crimes d'État dont François Hollande et Emmanuel Macron ont été constamment informés. Sans jamais en tirer les conséquences. Les échos judiciaires et politiques de cette affaire se sont fait entendre tout au long de l'année 2022.

---

## **IMPACT**

### **– JANVIER 2022**

#### **La Cour de justice de la République refuse de juger les ministres des armées pour leur rôle dans l'opération Sirli**

Le 3 janvier 2022, le procureur général près la Cour de Cassation, François Molins, a déclaré irrecevable la requête de plusieurs élu-es Europe-Écologie-Les Verts qui demandaient l'examen de la responsabilité pénale de deux ancien-nes ministres des armées, Florence Parly, et son prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, dans l'opération Sirli.

Tout en reconnaissant que « *si [les faits révélés par Disclose] étaient avérés, ils seraient de la plus haute importance* », le magistrat indique que les deux ministres n'ont « *pu participer personnellement à une infraction pénale de manière intentionnelle, tant en qualité d'auteurs [...] que de complices d'une infraction éventuellement commise par des responsables égyptiens* ».

François Molins refuse également de saisir la Cour de justice de la république au motif que les « *actions de coopération militaire [...] sont, aux termes d'une jurisprudence ancienne, des actes de gouvernement insusceptibles de recours juridictionnels* ».

## – JUILLET 2022

### **La justice française enquête pour compromission du secret de la défense nationale**

À la suite d'une plainte contre X pour « *compromission du secret de la défense nationale* », qui a conduit le pôle antiterroriste du parquet de Paris à ouvrir une enquête préliminaire, un·e juge d'instruction a été saisi·e en juillet 2022. Objectif de cette enquête : identifier nos sources ayant permis la révélation de l'opération Sirli. Contacté par Disclose, le parquet de Paris confirmait que l'instruction était toujours en cours en mars 2023.

## – SEPTEMBRE 2022

### **Deux ONG saisissent les rapporteurs de l'ONU sur les droits de l'homme**

Près d'un an après nos révélations, les ONG américaines Egyptians Abroad for Democracy et Codepink ont soumis une alerte sur l'opération Sirli auprès de trois rapporteurs de l'Organisation des Unies (ONU) en charge des exécutions arbitraires, de la torture et de la protection des droits humains dans la lutte contre le terrorisme. Les diplomates vont-ils réagir ? Sollicités en mars 2023 par Disclose, aucun d'entre eux n'a souhaité s'exprimer sur les suites données à cette affaire.

## – OCTOBRE 2022

### **La délégation parlementaire au renseignement critique l'opacité du gouvernement dans « l'affaire Sirli »**

S'appuyant sur une loi votée en juillet 2021, les membres de la délégation parlementaire au renseignement, quatre député·es et quatre sénateur·ices de tous bord ont demandé à auditionner Florence Parly, ancienne ministre des armées, et Jean-Yves Le Drian, ex-ministre des affaires étrangères, sur « *les sujets relatifs aux services de renseignement ayant fait l'objet d'une couverture médiatique et d'une prise de position officielle du Gouvernement* ». À commencer par l'opération Sirli.

Mais la délégation parlementaire s'est vue opposer une fin de non-recevoir, [comme elle l'explique dans son rapport annuel](#), rendu public fin octobre 2022. Et de critiquer le secret-défense une nouvelle fois avancé par le gouvernement : « *l'exercice du contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement, pour lequel la délégation a été créée il y a bientôt quinze ans, ne peut consister en une simple faculté d'évocation générale des questions relatives au renseignement* », déplorent les élu·es.

## – NOVEMBRE 2022

### **Le Parlement européen demande la fin des exportations d'armes de surveillance à l'Égypte**

Le 21 novembre 2022, quelques jours après l'organisation de la COP 27 (Conférence des nations unies sur le changement climatique) à Charm el-Cheikh, en Égypte, 18 député-es du Parlement européen [dénoncent le soutien militaire de la France](#) aux autorités égyptiennes dans une proposition de résolution sur la situation des droits de l'homme en Égypte :

« *Considérant que l'Égypte a systématiquement assassiné et blessé des civils soupçonnés d'actes de contrebande sans lien avec le terrorisme dans la partie occidentale du désert égyptien, en s'appuyant sur les renseignements fournis par l'opération militaire française Sirli [...] Cette opération n'a pas été suspendue malgré les déclarations de certains agents de l'armée française et du ministère de la défense français concernant le détournement de la coopération militaire avec l'Égypte* »

Trois jours plus tard, le Parlement européen adopte à la majorité un texte [sur la situation des droits de l'homme en Égypte](#). La résolution dénonce « *la répression de la dissidence [dans le pays], malgré le soutien continu des partenaires européens* ». Les eurodéputé-es réclament aussi la « suspension des licences d'exportation pour tout équipement utilisé à des fins de répression interne, y compris les technologies de surveillance utilisées pour traquer les voix dissidentes ». Une allusion à peine voilée aux technologies « *Cerebro* » et « *Cortex Vortex* » vendues par trois sociétés françaises aux autorités égyptiennes et [dont Disclose révélait l'existence](#) en novembre 2021, en partenariat avec le magazine *Télérama*.

## – DÉCEMBRE 2022

### **Une plainte pour complicité de crime contre l'humanité classée sans suite**

Le 19 décembre 2022, le parquet de Paris a classé sans suite une plainte contre X déposée par les deux ONG américaines Egyptians Abroad for Democracy et Codepink, pour « *crimes contre l'humanité* » et « *crimes de torture* » ayant été commis par des responsables égyptiens » et « *complicité de crimes contre l'humanité par des responsables français* » dans le cadre de l'opération Sirli. Les ONG [souhaitaient voir jugés des responsables français](#) « *en raison de l'aide qu'ils ont apportée à l'action de l'Égypte* ». Le parquet de Paris a estimé que l'infraction était « *insuffisamment caractérisée* ». Les avocates des deux associations envisagent désormais de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

**NOS  
IMPACTS  
EN 2022**

---

**LES AUTRES  
IMPACTS  
DE NOS  
ENQUÊTES  
EN 2022**



## SANTÉ PUBLIQUE

# TOXIQUE : L'ÉTAT FRANÇAIS ENTRE OPÉRATION TRANSPARENCE ET PROPAGANDE

---

En novembre 2022, un an et demi après notre enquête sur l'impact des essais nucléaires en Polynésie française, l'État français a [déclassifié 113 000 documents](#) sur les tirs effectués de 1966 à 1996. Mais, quelques jours plus tard, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, Éric Spitz, a annoncé la publication d'[un livre qui a tout de l'exercice de propagande](#).

Intitulé *Les essais nucléaires en Polynésie française : Pourquoi, comment, et avec quelles conséquences ?*, l'ouvrage a été coécrit par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la direction des applications militaires. Il présente une version édulcorée et mensongère des conséquences des essais nucléaires, qui ont exposé 110 000 personnes à des doses dangereuses de radioactivité. L'incidence de cancers de la thyroïde dans la population polynésienne a ainsi été la plus élevée de tous les pays du monde sur la période 1998-2002, comme l'a révélé [une étude de l'Institut national du cancer](#) diffusée également en novembre 2022. Une information qui ne figure pas dans le livre du CEA, distribué gratuitement à 5 000 habitant-es et écolier-ère-s des îles polynésiennes.



## **VIOLENCES SEXUELLES**

# **LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DEVIENT OBLIGATOIRE DANS LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DU SPORT**

---

**Deux ans après la parution de notre enquête « Le revers de la médaille »**, qui met au jour près de 300 cas de violences sexuelles commises par des encadrants sportifs sur des mineurs, l'arsenal législatif s'est renforcé. Promulguée en mars 2022, la loi visant à démocratiser le sport en France rend obligatoire le contrôle de l'honorabilité des éducateur·ices bénévoles et des responsables de clubs. Elle instaure également un enseignement sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles dans les formations aux métiers du sport.

Au 31 décembre 2022, le ministère des sports recensait 900 signalements auprès de la cellule mise en place par le gouvernement à la suite de notre enquête. Parmi ces alertes, 90 % portaient sur des violences sexuelles et 82 % des victimes étaient mineures au moment des faits. Preuve de l'étendue du phénomène, 65 fédérations sportives sont concernées.

talo  
talo  
tion  
onsné,  
tion  
ités

par

tel :

ddosp@mayenne.gouv.fr

ne : 02 43 67 27 34

te : 02 43 56 94 53

éf : 2018-0044

## RAPPORT DE CONTRÔLE

## Etablissement

RAISON SOCIALE : SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DE CHARCHIGNE

RUE DE LASSAY, 53250 CHARCHIGNE

2 – Contrôles effectués par l'agent et analyse des moyens de m  
l'entreprise

## 2.1 Conformité de l'étiquetage et de la composition des fromages

L'usine de Charchigné compte actuellement [redacted]  
examen des étiquetages a été réalisé.S'agissant de la référence biologique de la marque Président, il a été constaté sur l'  
« Seulement 3 ingrédients : du lait, des ferments et une pointe de sel ».De manière générale, les rapports n°AR-18-AA-184687-01 du 24/07/2018 e  
27/07/2018 émis par le SAS EUROFINS ANALYTICS FRANCE, portant resp  
quantité de sel pour un « fromage râpé MDD sel réduit » et un « fromage plaquet  
suscitant » ont été trouvés à 0,5 (±0,1) g/100 g et 0,5 (±0,1) g/100 g. Bien que ces résultats ne conce  
essors, ils illustrent la maîtrise du paramètre quantité de sel dans les produits finis  
réduit de 30 %.

# SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## L'ÉTAT COUVRE LACTALIS, EN ATTENDANT LA DÉCISION DE LA JUSTICE

En octobre 2022, deux ans après la parution de notre enquête sur les graves problèmes d'hygiène dans plusieurs usines de Lactalis, Disclose [révèle une opération de dissimulation](#) d'informations orchestrée par les ministères de l'économie et de l'agriculture. Alors que les services de l'État ont constaté des manquements répétés à la sécurité sanitaire dans les installations du groupe depuis 2015, les ministères ont préféré censurer les résultats des contrôles sanitaires plutôt que de nous les transmettre à la suite d'une demande officielle, car la « *divulgaration de ce comportement pourrait porter préjudice [au groupe Lactalis]* ».

En février 2023, Lactalis a été mis en examen en pour tromperie aggravée et inexécution de mesures de retrait de ses laits infantiles contaminés à la salmonelle.



## **AGRO-ALIMENTAIRE**

# **DISCLOSE CO-SIGNE UN RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA RESPONSABILITÉ DES BANQUES EUROPÉENNES DANS LA DÉFORESTATION EN AMAZONIE**

---

**En novembre 2022**, Disclose a publié pour la première fois un rapport d'enquête détaillé, en partenariat avec les ONG Sherpa, Harvest, Center Climate Crime Analysis et le média Repórter Brasil. Il pointe la responsabilité des banques européennes, notamment françaises, dans la déforestation de la forêt amazonienne. D'après notre enquête, plus de 743 millions d'euros ont été versés à des entreprises de l'agroalimentaire impliquées dans la déforestation par quatre banques françaises : BNP Paribas, le groupe Banque populaire et Caisse d'épargne (BPCE), la Société Générale, et le Crédit Agricole.

---

# DISCLOSE FACE À LA PRESSION DE L'ÉTAT

Après quatre années d'existence et une centaine d'enquêtes publiées, Disclose n'a jamais fait l'objet d'une seule plainte en diffamation. En revanche, l'État a attaqué nos journalistes à trois reprises pour des atteintes supposées au secret de la défense nationale – une de ces poursuites a été classée sans suite.

Ces procédures, tout à fait exceptionnelles, permettent de contourner le droit de la presse en donnant aux services de renseignements français des moyens d'enquête extraordinaires (interceptions téléphoniques, accès aux correspondances numériques non sécurisées etc.), qui entravent au quotidien le travail de notre rédaction. Pis, elles font peser une menace considérable sur nos sources, traquées comme des terroristes alors qu'elles n'ont fait que remplir leur devoir d'alerte.

Ces intimidations n'auront pas raison de notre combat au service de l'intérêt général. Au contraire, elles renforcent plus que jamais notre détermination à enquêter face aux secrets d'État.



---

# NOS ACTIONS POUR LE DROIT À L'INFORMATION EN 2022

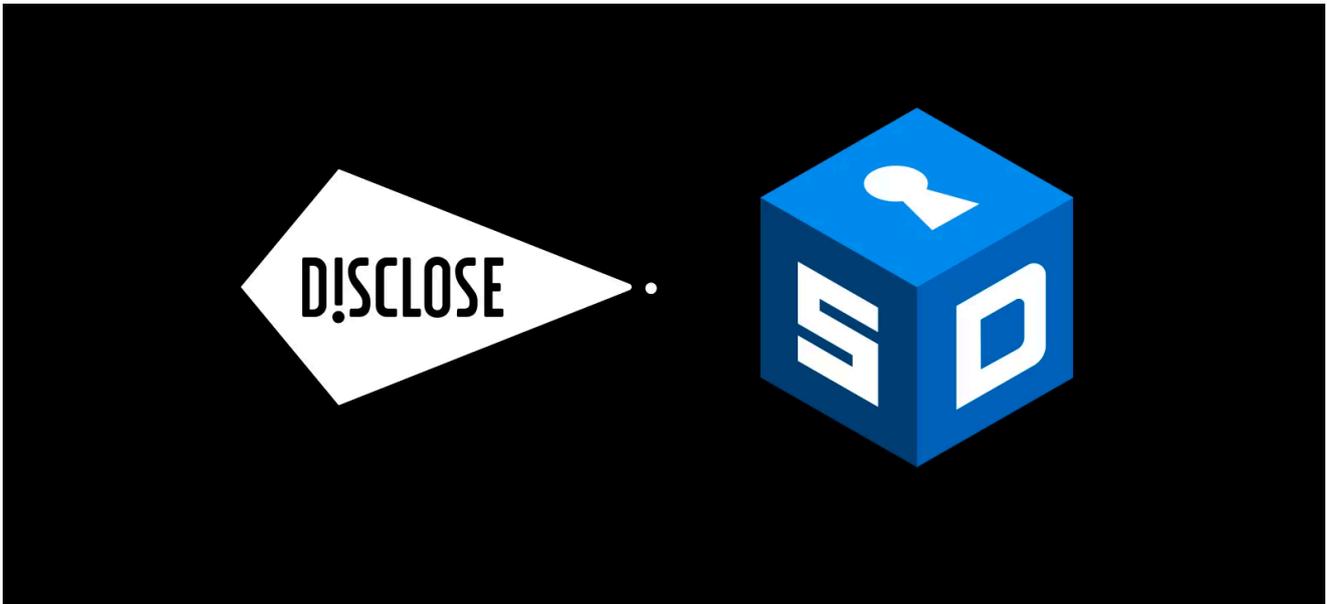
En complément de son travail d'investigation, Disclose s'est donné pour mission d'améliorer le droit à l'information des citoyen·nes. Deux actions très concrètes ont été menées en ce sens en 2022.



## LE GUIDE DU LANCEUR D'ENQUÊTES

En juillet 2022, Disclose a publié la première édition de son guide du lanceur d'enquêtes. En accès libre, ce document concentre en une quarantaine de pages les techniques les plus communément utilisées par nos journalistes. Obtenir une décision de justice, demander un document à l'administration, trouver des informations grâce aux satellites... Chaque méthode est expliquée au travers de cas pratiques et d'exemples tirés d'enquêtes récemment réalisées par Disclose. Un outil au service de l'intérêt général pour permettre à chacun·e de lancer l'enquête.

[CONSULTER LE GUIDE DU LANCEUR D'ENQUÊTES](#)



### LA PLATEFORME SECUREDROP POUR LANCER L'ALERTE

Afin de garantir l'anonymat de ses sources, Disclose a bâti son propre système de communication SecureDrop. Cette plateforme en ligne permet de contacter notre rédaction et d'envoyer des documents sensibles sans laisser de trace. Le contenu des échanges y est chiffré de bout-en-bout et ne peut pas être intercepté. En outre, nos journalistes ne peuvent pas connaître l'identité de la source à l'origine des communications, à moins qu'elle ne décide de dévoiler son identité. De quoi renforcer la protection de celles et ceux qui lancent l'alerte après avoir eu connaissance de faits contraires à l'intérêt général.

**CONTACTER DISCLOSE DE MANIÈRE SÉCURISÉE**

---

# NOS FINANCES

## NOTRE MODÈLE D'INDÉPENDANCE

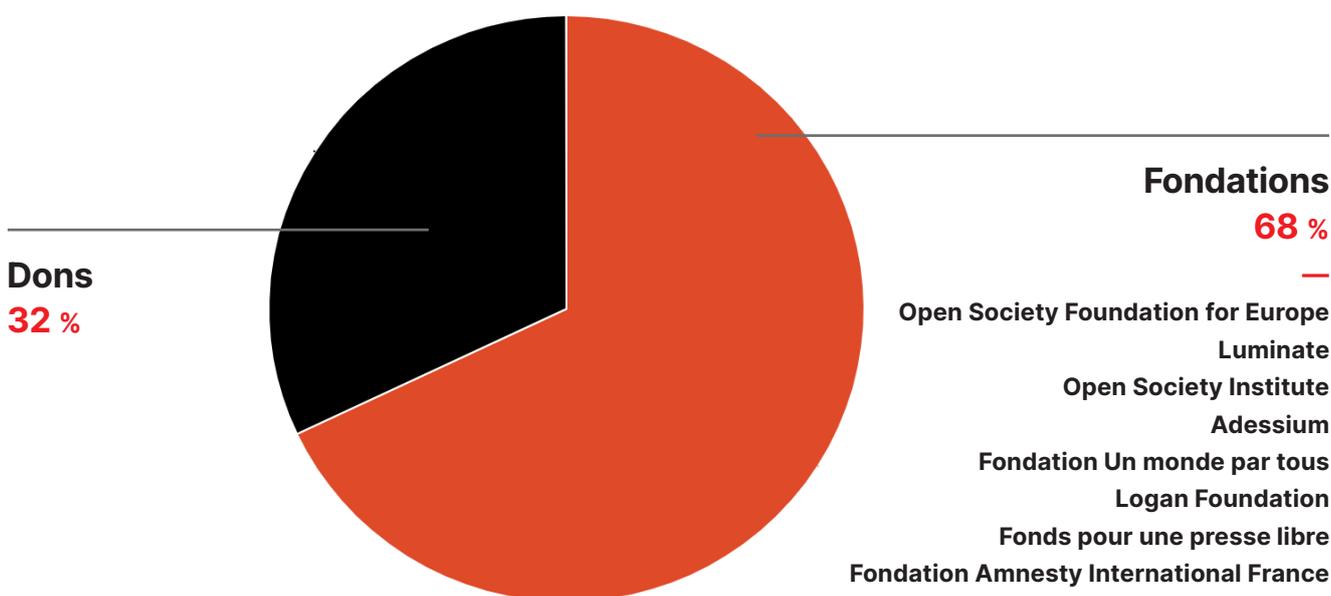
Disclose est une **association d'intérêt général à but non lucratif**. Conformément au statut d'association loi 1901, **aucun bénéficiaire ne donne droit à versement de dividendes** aux membres de l'association.

L'association Disclose est gérée par un **conseil d'administration indépendant**, qui vote le budget annuel et le rapport financier. Il contrôle la gestion désintéressée des fonds de l'association. Le conseil d'administration compte cinq membres : Basile Lemaire, Leila Miñano, Valentine Oberti, Magali Serre, Nicolas Serve.

## RESSOURCES

<b>Total des revenus en 2022 :</b>	<b>479 000 €</b>
dont fondations :	<b>324 003 € (68 %)</b>
dont dons des lecteurs et des lectrices :	<b>154 997 € (32 %)</b>

Les ressources de Disclose proviennent de **fondations françaises et internationales**, ainsi que des **dons de nos lecteurs et lectrices**. Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Disclose refuse les dons des entreprises et des fondations d'entreprise, ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques, et s'interdit le recours à la publicité.



En 2022, huit fondations ont apporté leur soutien à Disclose. Ces fondations ne siègent pas dans les instances de Disclose et ne connaissent pas les sujets de nos enquêtes. Voici la liste des fondations qui ont soutenu notre action en 2022 :

— Open Society Foundation for Europe :	79 424 €
— Luminate :	79 292 €
— Open Society Institute :	51 000 €
— Adessium :	50 000€
— Fondation Un monde par tous :	25 000€
— Logan Foundation :	18 287 €
— Fonds pour une presse libre :	11 000 €
— Fondation Amnesty International France :	10 000 €

Aux côtés des bourses attribuées par les fondations, **Disclose a perçu en 2022 un total de 154 997 euros de dons provenant de 2 052 lecteurs et lectrices**. Les dons représentent ainsi un tiers des ressources de Disclose en 2022, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année 2021.

## **VOS DONNS SONT UTILISÉS À 100 % POUR NOS ENQUÊTES**

La totalité des dons reçus en 2022 a été affectée au financement de nos enquêtes : lorsque vous donnez 50 euros à Disclose, ce sont 50 euros qui sont investis dans nos enquêtes. Les frais de fonctionnement (location de bureaux, honoraires comptables...) et les frais de recherche de fonds (rémunération d'un salarié, commissions bancaires...) sont financés par les fondations. Vos dons font vraiment la différence !

## DÉPENSES

Total des charges en 2022 :

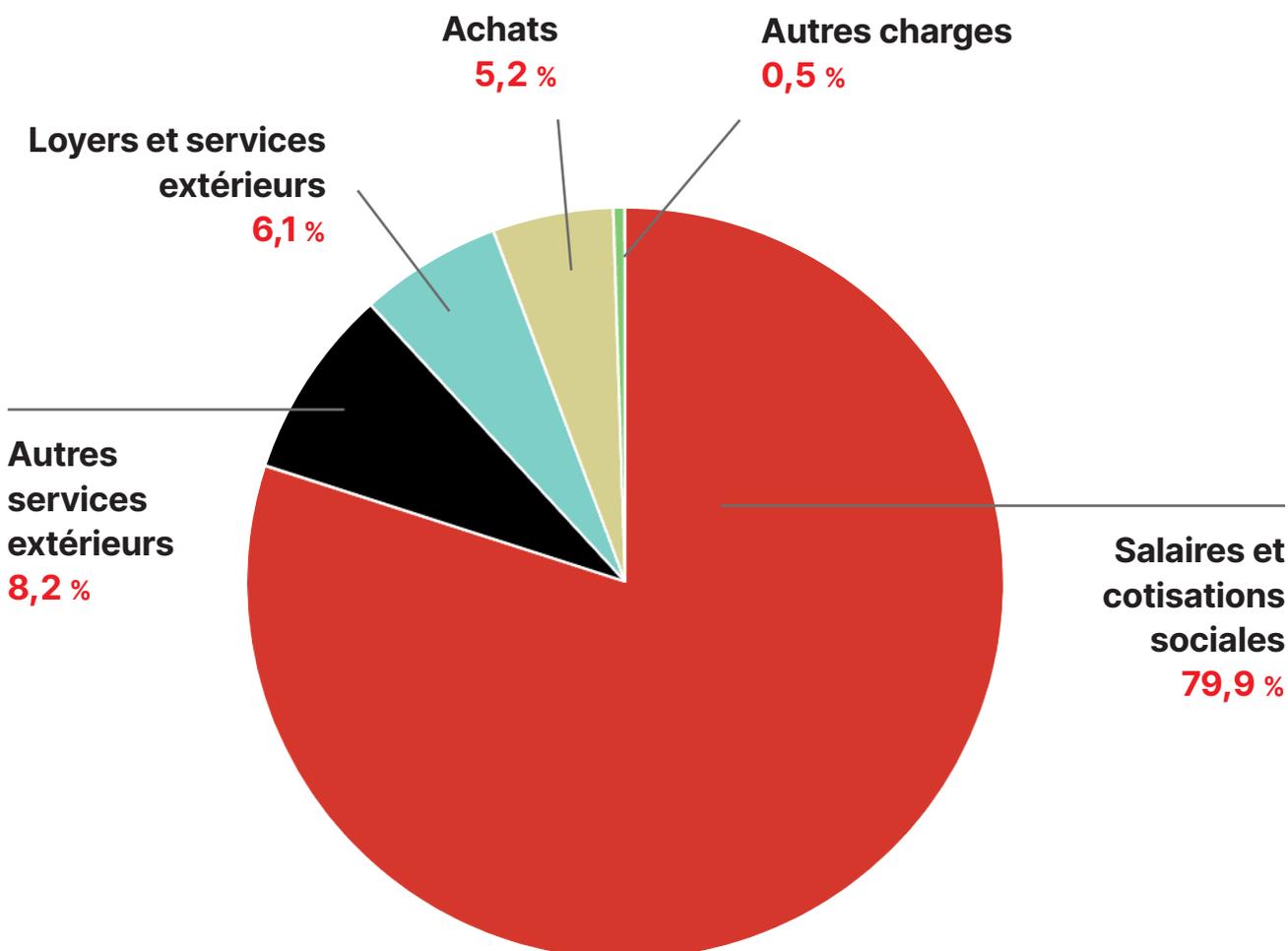
**382 974 €**

dont salaires des journalistes et de l'équipe administrative :

**305 910€ (80 %)**

En 2022, la rémunération du personnel représente toujours la principale dépense de Disclose (80 %), suivie par les frais liés à nos enquêtes (déplacements, consultations juridiques, traductions, infographies — 8 %).

L'an passé, 20 journalistes ont travaillé sur les enquêtes de Disclose. À leurs côtés, une douzaine de collaborateur·ices ponctuel·les ont été mobilisé·es pour du graphisme, du montage vidéo et du développement web.



La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % en raison des arrondis

---

# CE QUE NOS LECTEURS ET LECTRICES DISENT DE DISCLOSE

## EN CHIFFRES

**8,9**

lecteur·ices sur 10  
recommanderaient  
Disclose à leurs  
proches

**76 %**

de nos lecteur·ices  
veulent connaître les  
répercussions des  
enquêtes de Disclose

**94 %**

estiment que  
Disclose est  
un média  
indépendant

**68 %**

considèrent que  
Disclose est non-  
partisan

\*Résultats d'un questionnaire envoyé en janvier 2023 aux lecteurs et lectrices de Disclose. 830 répondant-es.

---

L'impact du travail de Disclose, c'est aussi celui que vous ressentez en lisant nos articles et en les partageant autour de vous. Nous avons sélectionné quelques messages d'encouragements qui témoignent de votre enthousiasme et de votre attachement à Disclose. Ils sont notre meilleur carburant pour continuer le combat.

« JE VEUX SALUER ICI VOTRE SUPERBE TRAVAIL QUI ŒUVRE À DÉVOILER TOUTES LES ENTOURLOUPES, ET PIRE, QUE NOUS FONT SUBIR NOS GOUVERNANTS AVEC L'APPUI DES MULTIMILLIARDAIRES. »

« UN JOURNALISME D'IMPACT CITOYEN EST POSSIBLE, CONTINUEZ D'Y CROIRE ! NOUS AVONS BESOIN D'ONG COMME LA VÔTRE, ELLES SONT LE TERREAU D'UNE POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT. »

« CE QUE VOUS FAITES EST TRÈS IMPORTANT. VOUS PROUVEZ QU'IL PEUT ENCORE AUJOURD'HUI Y AVOIR DU JOURNALISME SÉRIeux, INDÉPENDANT ET PRODUISANT DU CONTENU DE QUALITÉ QUI IMPACTE LA VIE DES GENS. »

« BEAUCOUP D'ENCOURAGEMENTS ET BRAVO POUR VOTRE ACTION. IL EST CERTAIN QU'EN ENQUÊTANT À LA FOIS SUR LA CIRCULATION DES CAPITAUX ET SUR LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES GRANDES FIRMES, VOUS ALLEZ PRODUIRE DES RÉVÉLATIONS LOURDES D'IMPACT. »

« D'HABITUDE LES MÉDIAS, ÇA M'ANGOISSE, ILS NE M'EXPLIQUENT RIEN ET JE ME SENS IMPUISSANT. MAIS VOS ARTICLES SONT CLAIRS ET LEUR IMPACT EST BIEN EXPLIQUÉ. C'EST DU JOURNALISME QUI MARCHE, J'ADORE. »

« VOS ENQUÊTES SONT REMARQUABLES ET LE RÉSULTAT ME REDONNE DE L'ESPOIR POUR QUE LES CHOSES CHANGENT. »

« MERCI INFINIMENT ! PAR VOTRE TRAVAIL HONNÊTE, VOUS, ET SPLANN ET QUELQUES AUTRES MÉDIAS INDÉPENDANTS METTEZ DU BAUME SUR LES ECCHYMOSES DE NOTRE MONDE CABOSSÉ. »

« VOUS ÊTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET INDISPENSABLES À LA DÉMOCRATIE. MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT. »

« UN GRAND MERCI POUR LE TRAVAIL QUE VOUS FAITES, LES RÉPERCUSSIONS QUE CELA ENGENDRE ET L'ACCÈS LIBRE À L'INFORMATION ! ÉVIDEMMENT QUE JE NE SUIS PAS PRÊTE DE STOPPER MON DON RÉGULIER CHEZ VOUS ! »



**DISCLOSE**

DISCLOSE.NGO  
LANCEUR D'ENQUÊTES  
WWW.DISCLOSE.NGO

CONTACT@DISCLOSE.NGO

62 RUE ANDRÉ JOINEAU  
93 310 LE PRÉ SAINT-GERVAIS

DESIGN  
THOMAS STEFFEN

RÉDACTION  
MATHIAS DESTAL, PIERRE LEIBOVICI, GEOFFREY LIVOLSI

PUBLIÉ EN AVRIL 2023

**Association DISCLOSE**

62 rue Andréé Joineau

**93310 LE PRE SAINT GERVAIS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ALBRIZIO GIOACCHINO**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5 rue Primatice

**75013 PARIS**

Tél. 06 76 79 70 83

**Courriel : [ga@albrizio-associes.fr](mailto:ga@albrizio-associes.fr)**

# **ASSOCIATION DISCLOSE**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association DISCLOSE.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DISCLOSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### **➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public**

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes  
**Gioacchino ALBRIZIO**



**ÉTATS FINANCIERS AU  
31/12/2022**

association Disclose  
62 rue André Joineau  
93310 Le Pré Saint-Gervais

Téléphone :

# SOMMAIRE

<b>Bilan</b> .....	<b>3</b>
<b>Compte de résultat</b> .....	<b>6</b>

**Bilan**

## Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 935	18 402	17 533	24 606
Immobilisations incorporelles en cours	15 000		15 000	
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., matériel et out. industriel				
Autres immobilisations corporelles	3 817	1 860	1 957	1 501
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachés	1 100		1 100	1 100
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	840		840	945
<b>Total I : Actif immobilisé</b>	<b>56 692</b>	<b>20 262</b>	<b>36 429</b>	<b>28 152</b>
Stocks et en cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 679		40 679	26 727
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				23 410
Valeurs mobilières de placements				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	255 075		255 075	86 090
Charges constatées d'avance	5 913		5 913	
<b>Total II : Actif circulant</b>	<b>301 667</b>		<b>301 667</b>	<b>136 227</b>
Total III : Frais d'émission des emprunts				
Total IV : Primes de remb. des emprunts				
Total V : Ecart de conversion Actif				
<b>Total Général (I + II + III + IV + V)</b>	<b>358 359</b>	<b>20 262</b>	<b>338 096</b>	<b>164 379</b>

# Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	29 226	28 128
Excédent ou déficit de l'exercice	86 012	1 098
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
<b>Total I : Fonds propres</b>	<b>115 238</b>	<b>29 226</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II : Fonds reportés et dédiés</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III : Provisions</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 902	38 916
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 544	44 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		650
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	181 412	51 000
<b>Total IV : Dettes</b>	<b>222 858</b>	<b>135 153</b>
Total V : Ecart de conversion Passif		
<b>Total général (I + II + III + IV + V)</b>	<b>338 096</b>	<b>164 379</b>

# **Compte de résultat**

## Compte de Résultat

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)
Cotisations		280
Ventes de biens et services		
Concours publics et subventions d'exploitation		1 803
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Dons manuels	160 995	101 746
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	324 003	421 986
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 202	751
<b>Total I : Produits d'exploitation</b>	<b>487 201</b>	<b>526 566</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	86 585	163 082
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 892	1 300
Salaires et traitements	229 203	263 856
Charges sociales	71 820	84 635
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 293	7 614
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 031	4 981
<b>Total II : Charges d'exploitation</b>	<b>400 824</b>	<b>525 469</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>86 377</b>	<b>1 098</b>
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III : Produits financiers</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV : Charges financières</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>86 377</b>	<b>1 098</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V : Produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	365	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI : Charges exceptionnelles</b>	<b>365</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-365</b>	

# PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 338 096 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 86 012 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23 août 2023 par les dirigeants de l'association.

## PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

### Présentation de l'association

Se référant à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'association Disclose se donne pour mission de défendre et de mettre en œuvre un journalisme indépendant des pouvoirs économique, financier et politique au service des citoyens et citoyennes.

Consciente de la nécessité dans une société démocratique de pouvoir porter à la connaissance des citoyens les informations libres et objectives qu'ils sont en droit de recevoir pour éclairer leurs choix et leurs actions, et à cet effet de permettre la poursuite d'un véritable journalisme d'investigation, l'association mettra tout en œuvre pour donner à des journalistes les moyens de réaliser partout dans le monde des enquêtes approfondies sur des sujets d'intérêt public, collectif et général tels que définis par la Cour européenne des droits de l'homme dans ses décisions rendues au visa de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Poursuivant un but d'intérêt général et désintéressé, l'association est financée notamment par les dons de personnes physiques ou morales.

Ces dons ne donnent lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte au profit des donateurs, ni à aucun droit de regard sur la nature et le contenu éditorial des enquêtes dont seul le conseil d'administration de l'association pourra décider.

La liberté et l'indépendance des journalistes œuvrant dans l'intérêt de l'association sont ainsi garanties. Les journalistes s'engagent à respecter la charte d'éthique et de déontologie de Disclose.

Les enquêtes sont publiées, en accès gratuit, sur le site en ligne de l'association. Pour maximiser leur audience, elles sont cédées à titre gratuit aux grands médias nationaux et internationaux qui souhaitent les diffuser. En contrepartie de cette cession, le média partenaire pourra consentir à faire bénéficier l'association de ses outils professionnels.

# **PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

## **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes énoncés par l'Autorité des normes comptables dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et dans le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

## **Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2022.

# ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Créée en 2015, l'association a débuté ses activités en 2018.

Elle franchit le seuil des 153 000 euros de dons provenant de la générosité du public pour la première fois durant l'exercice 2022 (160 995 euros).

## NOTES SUR L'ACTIF

### Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	35 935 €	15 000 €		50 935 €
Immobilisations corporelles	2 142 €	1 675 €		3 817 €
Immobilisations financières	2 045 €	260 €	365 €	1 940 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 122 €</b>	<b>16 935 €</b>	<b>365 €</b>	<b>56 692 €</b>

### État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances clients	40 679 €	40 679 €	
Charges constatées d'avance	5 913 €	5 913 €	
<b>TOTAL</b>	<b>46 592 €</b>	<b>46 592 €</b>	<b>0 €</b>

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	

# NOTES SUR LE PASSIF

## Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Réserves								0 €
Report à nouveau	28 128 €	1 098 €	0 €					29 226 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 098 €	- 1 098 €	0 €	86 012 €	83 810 €			86 012 €
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>29 226 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86 012 €</b>	<b>83 810 €</b>			<b>115 238 €</b>
Subventions d'investissement								0 €
Provisions réglementées								0 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 226 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86 012 €</b>	<b>83 810 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>115 238 €</b>

## État des dettes et des produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 902 €	21 902 €		
Dettes fiscales et sociales	19 544 €	19 544 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	181 412 €	181 412 €		
<b>TOTAL</b>	<b>222 858 €</b>	<b>222 858 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

# NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent une ressource essentielle de l'association, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2022 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2022 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2022.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 160 995 euros et se décomposent de la façon suivante :

Ressources provenant de la générosité du public	2021	2022
Dons manuels	101 746 €	160 995 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 746 €</b>	<b>160 995 €</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Aucun membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du comité éditorial de l'association n'est rémunéré.

### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 640 €.

### Nature et évaluation des contributions volontaires

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature en 2022.

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Sa préparation n'étant obligatoire qu'à compter de l'exercice 2022, les colonnes relatives à l'exercice N-1 ne sont pas servies.

## Produits

A PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
1. Produits liés à la générosité du public	<b>160 995 €</b>	<b>160 995 €</b>
Cotisations sans contrepartie		
Dons, legs et mécénat	160 995 €	160 995 €
Dons manuels	160 995 €	160 995 €
Legs, donations et assurances-vie		
Mécénat		
Autres produits liés à la générosité du public		
2. Produits non liés à la générosité du public	<b>326 206 €</b>	<b>0 €</b>
Cotisations avec contrepartie		
Parrainage d'entreprise		
Contributions financières sans contrepartie	324 003 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	2 202 €	
3. Subventions et autres concours publics		
4. Reprises sur provisions et dépréciations		
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs		
<b>TOTAL</b>	<b>487 201 €</b>	<b>160 995 €</b>

Les ressources de Disclose proviennent de fondations françaises et internationales, ainsi que des dons de nos lecteurs et lectrices.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Disclose refuse les dons des entreprises et des fondations d'entreprise, ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques, et s'interdit le recours à la publicité.

### 1. Produits liés à la générosité du public

Disclose a perçu en 2022 un total de 160 995 euros de dons provenant de 2 052 lecteurs et lectrices. Les dons représentent ainsi un tiers des ressources de Disclose en 2022, soit une augmentation de plus de 50% par rapport à l'année 2021.

## **2. Produits non liés à la générosité du public**

En 2022, huit fondations ont apporté leur soutien à Disclose. Ces fondations ne siègent pas dans les instances de Disclose et ne connaissent pas les sujets de nos enquêtes. Voici la liste des fondations qui ont soutenu notre action en 2022 :

- Open Society Foundation for Europe : 79 424 €
- Luminare : 79 292 €
- Open Society Institute : 51 000 €
- Adessium : 50 000 €
- Fondation Un monde par tous : 25 000 €
- Logan Foundation : 18 287 €
- Fonds pour une presse libre : 11 000 €
- Fondation Amnesty International France : 10 000 €

Par ailleurs le moteur de recherche lilo.org a reversé 1 162 € à l'association en 2022 conformément au choix de ses utilisateurs et utilisatrices. Enfin, l'association a comptabilisé 1 040 € de produits divers de gestion courante (essentiellement des régularisations comptables).

## **3. Subventions et autres concours publics**

L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2022.

## **4. Reprises sur provisions et dépréciations**

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions en 2022.

## **5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs**

Il n'y a eu aucune utilisation de fonds dédiés antérieurs en 2022.

# Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
1. Missions sociales	<b>213 490 €</b>	<b>77 185 €</b>
Réalisées en France	213 490 €	77 185 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	213 490 €	77 185 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>		
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versement à d'autres organismes</i>		
2. Frais de recherche de fonds	<b>93 729 €</b>	<b>0 €</b>
Frais d'appel à la générosité du public	84 297 €	
Frais de recherche d'autres ressources	9 432 €	
3. Frais de fonctionnement	<b>93 970 €</b>	
4. Dotation aux provisions et dépréciations		
5. Impôts sur les bénéfices		
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	<b>401 189 €</b>	<b>77 185 €</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>86 012 €</b>	<b>83 810 €</b>

## 1 - Missions sociales

En 2022, Disclose a publié 24 enquêtes, dont 16 en partenariat avec des médias français et étrangers. Nous avons répertorié 330 reprises médiatiques (mention de nos enquêtes par un média, une ONG, un syndicat, un think tank ou une personnalité), 49 répercussions institutionnelles (gouvernement, Assemblée nationale et Sénat, Parlement européen, entreprises), 9 impacts judiciaires (assignation en justice, instruction judiciaire, décision de justice) et 3 actions collectives ou individuelles suite à nos enquêtes.

20 journalistes ont travaillé sur les enquêtes de Disclose en 2022. À leurs côtés, une douzaine de collaborateur-ices ponctuel-les ont été mobilisé-es pour du graphisme, du montage vidéo et du développement web. La rémunération du personnel représente toujours la principale dépense (près de 80%), suivie par les frais liés aux enquêtes (déplacements, consultations juridiques, traductions, infographies).

## 2 - Frais de recherche de fonds

L'association a consacré 93 729 euros en 2022 à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public (90%).

Cette rubrique comprend notamment le salaire de la personne chargée des relations avec les donateurs et les donatrices et la quote-part du salaire des co-directeurs au prorata du temps passé à la recherche de financements (70%), ainsi que les frais d'appel à don (logiciel d'envoi de mails, logiciel de gestion des dons...) et les commissions et frais bancaires sur les dons reçus (6 k€).

### **3 - Frais de fonctionnement**

Il s'agit très majoritairement (80%) du salaire du responsable administratif et financier et de la quote-part du salaire des co-directeurs au prorata du temps passé pour la gestion et la gouvernance de l'association.

Conformément aux dispositions règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend également les frais de structure (honoraires comptables et juridiques, honoraires du commissaire aux comptes et frais bancaires notamment), non affectables aux missions sociales de l'association.

### **4. Dotation aux provisions et dépréciations**

Il n'y a eu aucune dotation aux provisions en 2022.

### **5. Impôts sur les bénéfices**

L'association n'a pas payé d'impôt sur les bénéfices en 2022.

### **6. Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Aucun don affecté n'a été reporté en fonds dédié en 2022.

## **Contributions volontaires en nature**

Aucun bénévole n'intervient dans les activités de l'association.

# COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

## Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs. Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06. Sa préparation n'étant obligatoire qu'à compter de l'exercice 2022, les colonnes relatives à l'exercice N-1 ne sont pas servies.

## Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ». Tous les coûts qui concernent une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés.

Néanmoins, certaines dépenses (frais généraux tels que le loyer du bureau) peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques au prorata des dépenses de personnel.

## Emplois et ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1. Missions sociales</b>	<b>77 185 €</b>	<b>1. Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>160 995 €</b>
Réalisées en France	77 185 €	Cotisations sans contrepartie	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	77 185 €	Dons, legs et mécénats	160 995 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>		<i>Dons manuels</i>	160 995 €
Réalisées à l'étranger	0 €	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>Mécénat</i>	
<i>Versement à d'autres organisations</i>		Autres ressources liées à la générosité du public	
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>0 €</b>		
Frais d'appel à la générosité du public			
Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3. Frais de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>77 185 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>160 995 €</b>
Dotations aux provisions et dépréciations		Reprise sur provisions et dépréciations	
Report en fonds dédiés de l'exercice		Utilisations de fonds dédiés antérieurs	
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>83 810 €</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 995 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 995 €</b>
		<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>
		Excédent ou insuffisance de la générosité du public	83 810 €
		Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public	
		<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>83 810 €</b>

(voir le chapitre consacré au CROD pour le détail des ressources, des missions sociales, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement)